

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Morbihan  
Éducation  
nationale

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

Vannes, le 12 Mars 2018

Dossier suivi par  
Dorothee DRÉANO  
Karine PICHARD

T 02 97 01 86 42 / 86 41

F 02 97 01 86 38

ce.diper56-  
gestion.collective  
@ac-rennes.fr

13 av. St Symphorien  
BP 506  
56019 VANNES Cedex

www.ia56.ac-rennes.fr

Objet : Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Mouvement interdépartemental  
Phase complémentaire – Rentrée scolaire 2018

Référence : BOEN spécial n°2 du 9 novembre 2017- Note de service n°2017-168 du 6-11-2017

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demandes de sortie et d'intégration dans le département du Morbihan, par la voie des ineat-exeat, au titre de la rentrée scolaire 2018.

Je vous invite à prendre connaissance de la procédure de traitement des demandes dans l'annexe 1.

La date limite de réception des dossiers dans mes services est fixée au **25 avril 2018**.

Je tiens à préciser que les éléments constitutifs du barème ainsi que les pièces justificatives requises sont identiques à ceux de la phase principale du mouvement interdépartemental.

Je vous demande de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité, et de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée.

Pour le recteur  
et par délégation,  
la directrice académique,  
directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale du Morbihan

**signé**

Françoise FAVREAU